

Le vol d'identité, c'est pénible en crime!

Parlez-en à la D^e Lambert, au D^e Messier ou au D^e Green. La première a vu sa cote de crédit entachée durant deux ans à la suite du vol de sa carte d'assurance sociale ; le second n'a pas encore réussi, après cinq ans de démêlés avec la justice, à faire effacer de son dossier les comptes en souffrance accumulés par l'usurpateur de son identité ; et le dernier est toujours considéré par les agences de crédit et certains organismes gouvernementaux comme le fraudeur dont il a été la victime !

LE FAIT EST QUE le vol d'identité est aujourd'hui l'une des formes de crime les plus florissantes en Amérique du Nord (13 359 victimes en 2003 contre 8187 un an plus tôt). Voici donc quelques mesures de protection à prendre avant que quelqu'un d'autre ne le fasse en votre nom...

Vol d'identité : définition

Le vol d'identité consiste à s'approprier et à utiliser de façon illicite des renseignements personnels. Outre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, les voleurs peuvent faire main basse sur les numéros d'assurance sociale, de permis de conduire, de compte bancaire, de carte de crédit et de carte d'appel. Certificat de naissance et passeport sont aussi très prisés. Ces renseignements permettent aux voleurs de commettre toutes sortes de fraudes, de la plus simple – obtenir une nouvelle carte de crédit et l'épuiser, à la plus achevée – se faire passer pour Jean C*** plus souvent que Jean C*** lui-même.

Oubliez les voleurs à la tire

Ces usurpateurs nouveau genre n'ont même pas besoin d'apprendre le vieil art du vol à la tire. Ils ont des moyens beaucoup moins risqués de recueillir ce qu'ils cherchent :

• vous voir composer votre NIP sur un clavier

de guichet ou autre ;

• voler votre courrier ou le détourner ;

• obtenir illégalement un rapport de solvabilité ;

Encadré 1

Adresses utiles

Équifax Canada Inc.

Relations avec la clientèle
C.P. 190, succ. Jean-Talon
Montréal (Québec) H1S 2Z2

Téléphone : (514) 493-2314
www.equifax.ca

Transunion

709 Main Street West
Hamilton (Ontario) L8S 1A2

Téléphone : (905) 525-4420
www.tuscores.ca

Agence de santé publique du Canada

Bureau 218, Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Téléphone : (514) 283-2306
www.phac-aspc.gc.ca

Postes Canada

555, rue McArthur, bureau 1477
Saint-Laurent (Québec) H4T 1T4

Téléphone : 1 800 267-1155
www.postescanada.ca

Ministère des Relations internationales du Québec

380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Téléphone : (514) 873-6708
Télécopieur : (514) 873-7825
www.mri.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec

425, boul. de Maisonneuve Ouest
3^e étage, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : (514) 864-3411
www.ramq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance automobile du Québec

C. P. 19600, succ. Terminus
333, boul. Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : (514) 873-7620
www.saaq.gouv.qc.ca

Encadré 2

Que faire en cas de vol

Si jamais vous êtes victime d'un vol d'identité, voici la procédure en trois étapes recommandée :

- ☉ signalez immédiatement la fraude à votre institution financière ;
- ☉ avisez la police et obtenez un rapport d'événement qui pourrait vous permettre d'établir votre innocence face à des commerçants ou à des créanciers floués par le fraudeur ;
- ☉ prévenez les organismes gouvernementaux et privés concernés le plus rapidement possible afin de réduire au minimum les dommages :
 - ☞ Agence de santé publique du Canada ;
 - ☞ Postes Canada ;
 - ☞ les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international ;
 - ☞ la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
 - ☞ la Société de l'assurance automobile ;
 - ☞ votre entreprise de téléphone et votre fournisseur Internet ;
 - ☞ les associations dont vous êtes membre ;
 - ☞ vos clubs, etc.

Certaines institutions financières offrent un service d'annulation à la chaîne, si on peut l'appeler ainsi, qui permet d'aviser d'un seul coup de fil les sociétés créditrices et les organismes gouvernementaux concernés par la fraude. Vous pouvez également signaler l'incident au Centre d'appels antifraude de Canada PhoneBusters en composant le numéro sans frais suivant : 1 888 495-8501. PhoneBusters recueille des renseignements sur le vol d'identité et offre des conseils et de l'aide aux victimes.

Encadré 3

Pour en savoir plus...

- ☉ Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario : www.ipc.on.ca
- ☉ Sécurité publique et protection civile du Canada : www.psepc-sppcc.gc.ca ; www.consumer.gov/idthef
- ☉ Centre d'appels antifraude du Canada : www.phonebusters.com
- ☉ Phémus C. De nouvelles garanties contre le vol d'identité. *Journal de l'assurance* août 2005. Site Internet : www.journal-assurance.ca/archives/0508130904.asp (Page consultée le 20 novembre 2005)

- ☉ se servir d'un courriel ou d'une télécopie reçu par erreur ;
- ☉ fouiller dans votre poubelle ou votre bac de recyclage ;

- ☉ et le plus insidieux : pirater votre ordinateur ou toute banque informatique pouvant contenir vos renseignements personnels.

Prudence élémentaire

Il est tellement facile de voler des renseignements personnels dans notre monde hyper-interrelié qu'on pourrait croire vaine toute tentative pour s'en prémunir. Chose certaine, les mesures de prudence élémentaire qui suivent sont certainement préférables à l'insouciance et au laisser-aller :

- ☉ rangez tout document (papier ou informatique) renfermant des informations personnelles dans un lieu sûr, si possible sous clef ;
- ☉ déchiquetez tout document semblable avant de le jeter ;
- ☉ installez un verrou sur votre boîte aux lettres ;
- ☉ obtenez une copie de votre dossier de solvabilité auprès d'une agence de crédit (Équifax et autres), demandez votre rapport de solvabilité et faites corriger toute information inexacte ;
- ☉ vérifiez vos rapports de transactions bancaires, vos comptes de cartes de crédit et vos factures de téléphone ;
- ☉ refusez de donner votre adresse ou tout autre renseignement personnel quand vous payez par carte de crédit ;
- ☉ refusez de payer par débit si le lecteur de cartes n'est pas à la vue ;
- ☉ à moins qu'on ne l'exige, n'inscrivez pas de numéros personnels (numéro d'assurance sociale, permis de conduire, etc.) sur un chèque ;
- ☉ si vous utilisez une connexion Internet sans fil, dotez-vous d'un code d'accès personnel ;
- ☉ et, de façon générale : adoptez un réflexe de saine méfiance quand on vous demande des renseignements personnels (en personne, au téléphone ou sur le Web) et ne les donnez qu'en cas d'absolue nécessité, une fois certain de l'usage qui en sera fait.

Protection supplémentaire : l'assurance frais juridiques

La majorité des gens pensent que leurs assurances couvrent les dommages que ce genre de fraude peut engendrer, ce qui n'est pas le cas. À moins de parler d'une assurance frais juridiques.

Cette dernière, comme son nom l'indique, couvre une partie des frais d'avocat engagés par l'assuré pour faire respecter ses droits. Cette protection est parfois vendue seule, mais le plus souvent sous forme d'avenant à l'assurance habitation, pour

un montant, dans un cas comme dans l'autre, de 35 \$ à 50 \$. Or, plusieurs des assureurs qui offrent ce type de protection y ont récemment ajouté une garantie contre le vol d'identité qui couvre les dépenses liées aux démarches entreprises par l'assuré pour rétablir son identité. Cela inclut les frais d'avocat et aussi les heures de travail perdues par la victime. La protection tourne autour de 5000 \$ par événement et de 15 000 \$ par année. Tout le monde se souvient de la mésaventure de ce Montréalais qui avait eu la mauvaise surprise de découvrir, à son retour de vacances, que sa maison avait été vendue à son insu. Avec une assurance frais juridiques, les quelque 8000 \$ de frais d'avocat qu'il a déboursés pour récupérer son bien auraient été payés par l'assureur.

Plus de tracas que de mal

Jusqu'ici, la perte la plus importante déclarée par une victime de vol d'identité a été de 36 000 \$. Pas de quoi faire résonner les trompettes de l'Apocalypse. Un ami ou un parent

bien intentionné est capable de causer un tort beaucoup plus grand. La douleur qu'inflige ce genre de fraude provient bien plus, comme le laissent entendre les cas évoqués en préambule, des démarches que la victime doit entreprendre pour blanchir son nom. Selon une étude américaine, en 2003, les victimes de ce genre de fraude ont perdu plus de 300 millions d'heures à tenter de rétablir leur identité.

Alors, à moins d'avoir beaucoup de temps à perdre, le mieux, c'est encore d'être prudent. Et à 50 \$ par année, une assurance frais juridiques, ce n'est pas de l'argent mal placé. 📞

Date de réception : 25 novembre 2005

Date d'acceptation : 30 novembre 2005

Vous avez des questions ? Veuillez nous les faire parvenir par courriel à info@dplm.com à Dale-Parizeau LM. Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en consultant notre site Internet au www.dplm.com/fmoq ou en communiquant avec nous au 1 877 807-3756 (partout au Québec).